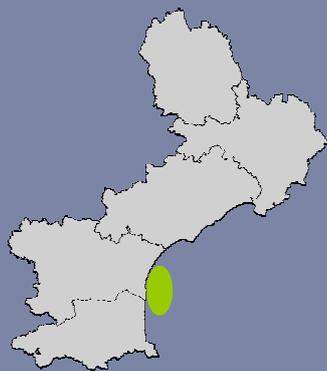


DIRECTIVE HABITATS FR-9102012

PROLONGEMENT EN MER DES CAP ET ETANG DE LEUCATE



Façade maritime
Méditerranée

Secteur DH MED 02

Région littorale :

Languedoc-Roussillon

Départements littoraux :

Aude, Pyrénées-orientales

Communes littorales :

Leucate, Le-Barcares, Torreilles

Superficies :

- Totale : 133 km²
- Eaux internat. : 0 km²
- DPM : 133 km²
- CELRL : 0
- Autre terrestre : 0

Patrimoine naturel remarquable :

Habitats d'intérêt communautaire : 3
Espèces d'intérêt communautaire : 0

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat (Préfecture maritime, affaires maritimes, services déconcentrés du Ministère chargé de l'Ecologie, affaires étrangères).
- organisations professionnelles (comité régional des pêches LR, Prud'homies)
- Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en méditerranée, Commune de Leucate.



Photo Mathieu FOULQUIE

Le secteur du Cap Leucate représente un des rares appointements rocheux sur un littoral sableux. Par ailleurs, la configuration du plateau continental et la situation du cap par rapport au courant liguro-provençal font de ce site un extra-ordinaire rendez vous pour des biocénoses particulières. Les plongeurs-biologistes du bureau d'étude CREOCEAN qui ont établis pour le compte de la région Languedoc-Roussillon un guide des plus belles plongées régionales signalent sur cette côte des patrimoines tout à fait exceptionnels qui méritent une attention bien supérieure à celle qui leur est pour l'instant dédiée.

Intérêt européen :

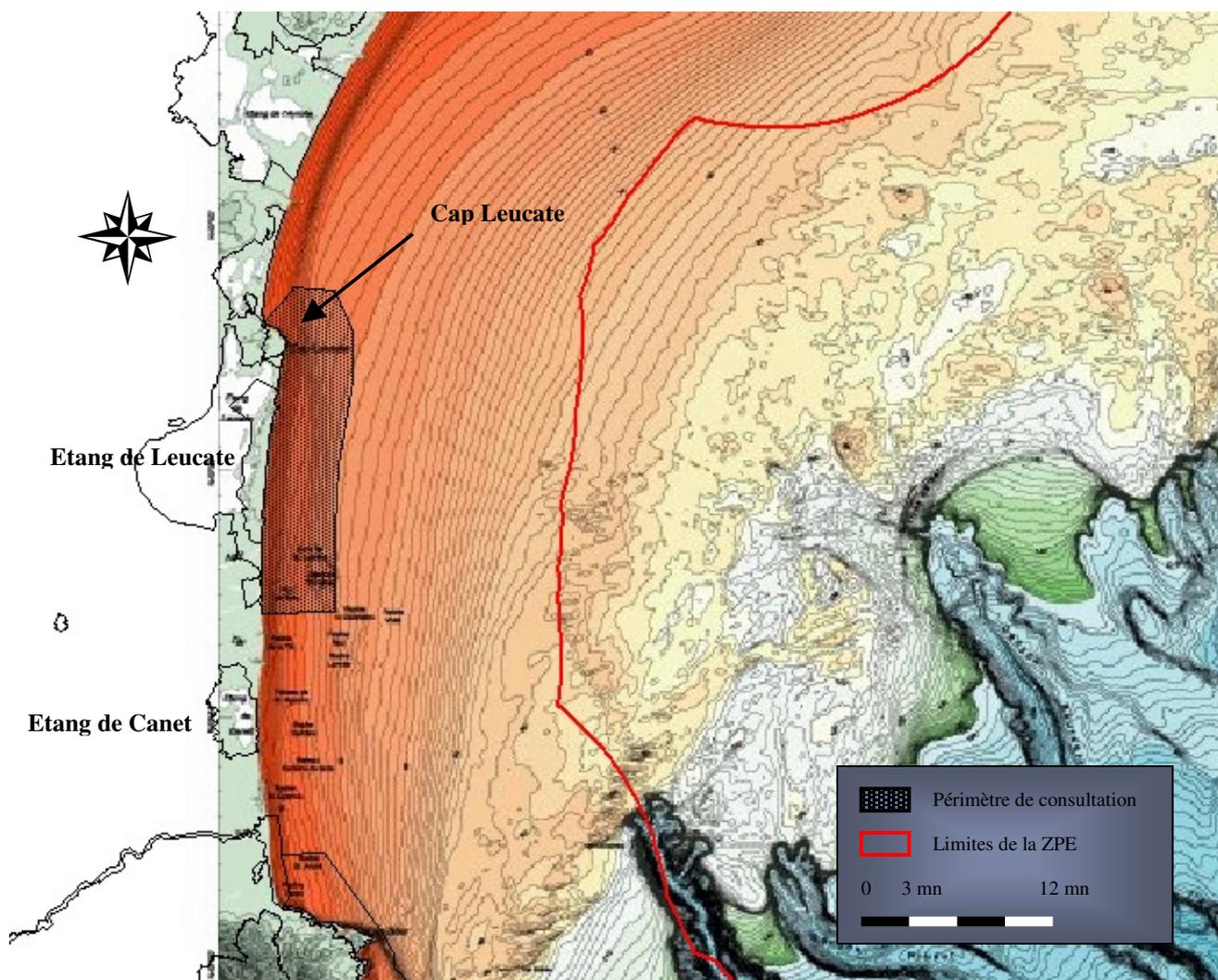
Il s'agit ici d'intégrer des herbiers à Cymodocées et semble t-il de Posidonies 1120 (cette information mérite d'être vérifiée) encore bien conservés mais également au sein de l'habitat 1110, des poches plus vaseuses originales et très riches d'un point de vue halieutique. Par ailleurs, ce secteur présente des récifs 1170 intéressants en continuité du Cap Leucate ou isolés en formation de corraligène. Ce secteur détient une position importante en terme de réseau.

Orientations pour une conservation durable du site

Il s'agit sur ce secteur sensible de conserver les herbiers à phanérogames en agissant sur les principales activités impactantes.

Ce site devra en tout état de cause faire l'objet de prospection complémentaire afin de définir avec précision le patrimoine présent et les principes de sa conservation.

Carte du site proposé à la consultation.



Justification du périmètre :

Ce périmètre se fonde en grande partie sur les prospection réalisées par l'IARE en 1999, CREOCEAN entre 1999 et 2004 et l'ADENA entre 2004 et 2007 dans le cadre notamment du programme ZNIEFF Mer en Languedoc-Roussillon. Ce périmètre pâti toutefois d'un grand manque de connaissance sur ce secteur très peu pratiqué par les plongeurs.

Bibliographie

- IARE Programme ZNIEFF MER en Languedoc-Roussillon 1999 DIREN LR.
- ADENA Programme ZNIEFF MER en Languedoc-Roussillon 2007 DIREN LR
- Contributions particulières CREOCEAN 2006
- Réunion des experts mer Réunion Natura2000 en mer du 4 juin 2007.
- AUGIER H., Guide des fonds marins de Méditerranée.
- CAYE G. et MEINESZ A., 1984. Floraison et fructification des phanérogames marines *Cymodocea nodosa* (Ucria) Asherson et *Zostera noltii* Hornemann é Port-Cros (France). Trav. Sci. Parc Nation. Port-Cros, 10 : 153-156.
- MOLINIER R. et PICARD J., 1952. Recherches sur les herbiers de Phanérogames marines. Ann.Inst. océanogr., Paris, 27 : 157-234.
- TOMLINSON P.B. et POSLUSZNY U., 2001 Generic limits in the seagrass family Zosteraceae. Taxon, 50 : 429-437.
- DALIAS N., LENFANT P., ASTRUCH P., PASTOR J., 2006. Suivi des récifs artificiels de Leucate et Le Barcarès, Rapport Préliminaire Automne 2005. Contrat SIVOM de Leucate et Le Barcarès & EPHE, Fr : 1 – 13.
- DALIAS N., LENFANT P., SAENZ P., ASTRUCH P., PASTOR J., 2006. Suivi des récifs artificiels de Leucate et Le Barcarès, Automne 2005 – Hiver 2006. Contrat SIVOM de Leucate et Le Barcarès & EPHE, Fr : 1 – 79.
- LENFANT P., DALIAS N., PASTOR J., LARENIE L., ASTRUCH P., 2007. Suivi des récifs artificiels de Leucate et Le Barcarès, Année 2 : Eté 2006 – Automne 2006. Contrat SIVOM de Leucate et Le Barcarès & EPHE, Fr : 1 – 68.